



# SOLIDAIRES PLURIELS

**Dispositif de soutien aux projets d'Éducation à la Citoyenneté  
et à la Solidarité Internationale (ECSI) en Bretagne**

**APPEL A PROJETS 2024**

**SESSION 3 / 31 JANVIER 2024**

## I PRÉAMBULE

Le Réseau Bretagne solidaire est un espace de concertation et de dialogue, ancré sur le territoire breton, à l'interface entre les différents échelons de l'action publique et de la société civile à l'international. Avec pour objet central la coopération et la solidarité internationales, il est au carrefour de plusieurs politiques publiques (jeunesse, éducation, environnement, coopération décentralisée etc.) dont il facilite la complémentarité et la mise en œuvre.

Toutes ces dimensions d'intervention, d'approche, de projets sont autant d'outils efficaces pour sensibiliser des publics sur les interdépendances planétaires, les réalités vécues sur les différents continents, les enjeux mondiaux en termes d'égalité d'accès aux droits et les modes d'engagement possibles et leurs impacts.

**Cet appel à projets s'adresse à des acteurs bretons de la solidarité internationale et de l'éducation qui portent conjointement une action d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) qui s'inscrit dans les objectifs de développement durable et qui s'adresse à des enfants et jeunes bretons dans une perspective de favoriser leur ouverture au monde et à l'interculturalité, leur prise de conscience des inégalités et leur engagement solidaire et citoyen.**

Ce dispositif est développé dans le cadre du programme [RECITAL ODD \(Renforcer l'éducation à une citoyenneté internationale sur nos territoires par une approche locale des ODD\)](#), financé par l'Agence française de développement ([AFD](#)) et porté par la [CIRRMA](#) (Conférence inter-régionale des réseaux régionaux multi-acteurs)

## II OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Dans sa 3<sup>e</sup> édition en 2024, le dispositif **Solidaires pluriels** vise à susciter de nouvelles dynamiques de partenariat incluant au moins un acteur de la coopération et de la solidarité internationale et au moins un acteur issu du monde de l'éducation (formelle ou non formelle<sup>1</sup>) dans un objectif de :

- **Donner des clés de compréhension des interdépendances et des inégalités dans le Monde ;**
- **Explorer la dimension internationale du développement durable en se référant aux [ODD](#) ;**
- **Favoriser l'engagement des jeunes par un contact direct avec les acteurs de terrain ;**
- **Renforcer durablement les partenariats entre les acteurs de la coopération et de la solidarité internationales et les acteurs de l'éducation.**

---

<sup>1</sup> Lorsque l'on parle d'éducation non formelle, on désigne une activité éducative qui se déroule en dehors de l'éducation institutionnelle (Éducation Nationale, Universités etc).

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Qu'est-ce que l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) ?

« L'ECSI est une **démarche sociale et politique** dont la finalité est de **favoriser la contribution individuelle et collective** à la construction d'un monde **juste, solidaire et durable**. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie.

L'ECSI implique une vision :

- **émancipatrice** : celle de l'éducation populaire ;
- **pédagogique**, formatrice, d'apprentissage participatif et réflexif, dénuée de toute dimension normalisante, ou dogmatique ;
- **politique** : renforcer la co-responsabilité et la participation des citoyens aux décisions publiques ;
- **interculturelle** : s'interroger sur les représentations du monde, sur nos valeurs respectives, sur les approches du changement et sur le vivre ensemble ;
- et une approche sur **les droits et les devoirs** : encourager à exercer sa citoyenneté dans tous ses droits et obligations vis-à-vis de la société. »

Voir la Charte d'Educasol : [https://www.ritimo.org/IMG/pdf/charte\\_educasol-bat-bdef-1\\_-\\_copie.pdf](https://www.ritimo.org/IMG/pdf/charte_educasol-bat-bdef-1_-_copie.pdf)

### III CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

#### *A qui s'adresse cet appel à projet ?*

- Tous les acteurs bretons de la coopération et de la solidarité internationales (association loi 1901, syndicat de droit français, fondation française, consortium multi-acteurs) associés à un acteur éducatif (exemples : établissement scolaire, maison de quartier, club de sport, service jeunesse d'une collectivité territoriale, médiathèque etc.) ;
- Les structures candidates doivent avoir une existence légale en Bretagne ;
- Les structures nationales ayant une antenne locale devront fournir comme justificatif un compte bancaire domicilié en Bretagne ainsi qu'une liste des membres du bureau local ;
- Il n'y a pas d'obligation concernant l'ancienneté de la structure ;
- Le projet doit avoir lieu dans l'année universitaire ou civile en cours ;
- Le projet doit se dérouler sur le territoire breton.

#### *Le processus pédagogique souhaité :*

Le projet devra allier théorie et pratique (exemple : une animation et un éclairage sur les ODD). **Le jury sera particulièrement vigilant à bien retrouver dans le dossier de candidature un ou plusieurs éléments notés ci-dessous :**

- un projet qui informe sur les ODD, qui questionne les représentations et les préjugés, qui sensibilise les jeunes aux inégalités mondiales, aux interdépendances entre le local et l'international et de faire découvrir des moyens d'agir ;
- un projet qui véhicule une vision positive de la coopération et/ou de la solidarité internationale où l'on apprend de l'autre ;
- un projet qui valorise l'interculturalité ;
- un projet d'échanges à distance avec des jeunes à l'international dans un esprit de réciprocité (types : tandem solidaire entre deux acteurs, échange scolaire etc.)
- des outils d'animation pédagogiques, participatifs et adaptés à l'âge du groupe qui permettent aux jeunes d'être acteurs de leurs apprentissages ;
- un projet qui intègre un outil d'évaluation simple et laissé au choix de chacun permettant de mesurer l'impact du projet.

### **Ne sont pas éligibles :**

- Les projets se déroulant sur un territoire étranger, les projets de collecte de fonds et d'acheminement de matériel à l'étranger ;
- Les projets éducatifs focalisés sur une problématique locale, sans lien avec l'international.

**Secteurs non éligibles :** échanges universitaires et scientifiques, échanges de jeunes, archéologie, francophonie.

### **Projets non éligibles :**

- Projet de création d'une OSC<sup>2</sup> au Nord<sup>3</sup> ;
- Projet visant la prise en charge du fonctionnement d'une OSC au Nord ;
- Projet d'études ou de recherches, quand le projet ne présente que ce type d'activités ou quand il est entièrement construit autour de ce type d'activités ;
- Évaluations seules ;
- Projet d'offre ou programme de formation, quand le projet ne présente que ce type d'activités ou quand il est entièrement construit autour de ce type d'activités ;
- Voyage individuel ou de groupe des membres de l'OSC ;
- Projet de prise en charge de moyens logistiques (transports, containers, véhicules, etc.) ;
- Projet d'envoi de matériels (médicaments, livres, etc.) ou de collectes privées ;
- Projet intégrant des activités de construction, de réhabilitation d'infrastructures ou de gros équipements représentant plus de 40 % du budget prévisionnel du projet (sauf contexte dûment justifié) ;
- Projet visant l'organisation de colloques et séminaires, quand le projet ne présente que ce type d'activités ou quand il est entièrement construit autour de ce type d'activités ;
- Opération ponctuelle d'urgence et projet de volontariat, qui relèvent du MEAE<sup>4</sup> ;
- Publication ou projet éditorial, quand le projet ne présente que ce type d'activités ou quand il est entièrement construit autour de ce type d'activités ;
- Les actions ponctuelles ne peuvent être soutenues sauf si elles sont intégrées dans des processus et des programmes d'action plus globaux.

---

<sup>2</sup> Organisation de la Société Civile (OSC)

<sup>3</sup> On entend ici, les pays de l'OCDE

<sup>4</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

## IV. FONCTIONNEMENT DE *SOLIDAIRES PLURIELS*

### 1) Préambule

Un **comité de pilotage** composé de collectivités territoriales et de membres de RBS statue sur les grandes orientations stratégiques du dispositif et mobilise un comité chargé de l'instruction des dossiers.

### 2) Dotations

- La dotation ***Solidaire pluriels*** ne peut être inférieure à 500€ ni supérieure à 5000€ ;
- Le dispositif "Solidaires pluriels" peut soutenir les projets jusqu'à hauteur de 70% du budget prévisionnel. Les 30% restant peuvent être financés par :
  - d'autres financements complémentaires (fonds propres ou cofinancements)
  - valorisation de temps bénévole et de mise à disposition de biens et services<sup>5</sup>
- Une somme forfaitaire de 10 % maximum du budget total peut être affectée aux coûts indirects.
- Si le projet comporte des déplacements internationaux, ils devront être pris en charge par un co-financement ;
- Un premier versement de 70 % sera effectué à la signature de la convention sur le compte bancaire du porteur de projet et le solde après réception des bilans techniques et financiers (comprenant les pièces comptables justificatives) au prorata temporis des dépenses consommées et justifiées.
- La dotation pourra couvrir les dépenses, de la notification jusqu'au 31 décembre 2024.

### 2) Engagement des acteurs

Les acteurs du dispositif s'engagent à :

- Se référencer dans l'[annuaire régional](#) de la coopération et de la solidarité internationale du Réseau Bretagne Solidaire.
- Participer à une séance de formation gratuite afin de préparer au mieux la transmission pédagogique.
- Participer à une journée d'échange de pratiques et d'expérience et de valorisation des projets. Un forfait de défraiement sera proposé aux acteurs inscrits et présents ;
- Participer à communiquer sur le dispositif en vue d'une capitalisation ;
- Toute communication autour du projet devra mentionner les partenaires financiers du dispositif.

---

<sup>5</sup> <https://www.associatheque.fr/fr/focus-attribuer-valeur-comptable-benevolat.html>

### 3) Calendrier

**octobre 2023 – janvier 2024** : Prise de contact avec Réseau Bretagne Solidaire et accompagnement de votre projet.

**31 janvier 2024** : date limite de candidature

**février 2024** : instruction des dossiers

**mars 2024** : jury en présentiel ou en visioconférence

**mi-mars** : notification des résultats

### 4) Modalités de candidature

Pour être recevable, votre dossier devra également comporter les pièces suivantes :

- Le [formulaire de candidature](#) rempli ;
- Le récépissé de déclaration préfectorale de la structure ;
- Les statuts du porteur de projet ;
- Un [budget prévisionnel](#) détaillant l'ensemble des recettes et dépenses prévisionnelles pour le projet. Ce budget doit être présenté en équilibre (dépenses = recettes) et mentionner les autres cofinancements sollicités par les porteurs de projets. La présence d'autres financeurs constitue un point positif pour le projet.
- Le RIB de la structure porteuse.
- Un **rétroplanning** détaillant l'ensemble des activités du projet

RBS vous accompagne et propose tout au long du projet : appui, conseil, formations, suivi individualisé et organise des temps de valorisation de vos projets et de partage d'expériences.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Martin Lozivit, chargé de mission par mail [animation@bretagne-solidaire.bzh](mailto:animation@bretagne-solidaire.bzh) ou par téléphone au **07 61 58 27 87**.

**Votre dossier complet est à envoyer au Réseau Bretagne Solidaire à l'adresse suivante : [animation@bretagne-solidaire.bzh](mailto:animation@bretagne-solidaire.bzh)**

**Date limite des candidatures :**

**31 JANVIER 2024 à 23h59**